

REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept du mois de mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Marcols Les Eaux, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle du conseil municipal, sous la présidence de François BLACHE, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 17 mars 2025

Présents : François BLACHE, Anne-Marie ROUDIL, Jérôme VIALLE, Baptiste BONNET, Sabine VIALLE

Excusés : Marc BOUCHET (procuration à Jérôme VIALLE)
Lionel VIALLE (procuration à Sabine VIALLE)

Absents : Julien BONNET, Claire JOUY

Secrétaire de séance : Anne-Marie ROUDIL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer

En ouverture de séance, Mr le maire tient à présenter les plus sincères condoléances de l'ensemble du conseil municipal à toutes les familles durement touchées par de nombreux décès en ce début d'année. Et apporte tout son soutien à Claire Jouy, conseillère municipale suite au décès de sa maman.

Lecture du compte-rendu du 20 février 2025, approbation à l'unanimité

D2025-010/ Signature d'une convention de passage avec ADN pour la parcelle F427, déploiement de la fibre optique

En exercice : 09 ; présents : 5 ; représentés : 2 ; votants : 07 ; pour :07 ; contre 0; abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Le maire expose au conseil municipal une demande émanant du syndicat ADN en charge du déploiement de la fibre optique sur le territoire de la commune.

Le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention portant sur le déploiement d'un câble qui va traverser la parcelle F427 en aérien.

Après avoir pris connaissance des documents et des engagements contractuels le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer la convention sollicitée par Ardèche Drôme Numérique dans le cadre des travaux de déploiement de la fibre optique pour la parcelle F427 située aux Crozes

D2025-011/ Demande de subvention- Dossier coup de pousse 2025 PNR des Monts d'Ardèche-Signalétique Locale

En exercice : 09 ; présents : 5 ; représentés : 2 ; votants : 07 ; pour :07 ; contre 0; abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Le maire expose au conseil municipal le projet qui a été rédigé dans le cadre de l'implantation d'une signalétique locale sur le territoire de la commune. Ce projet fait suite à une première étude menée en collaboration avec le PNR en 2021 et à la demande d'entreprises du territoire qui souhaitent voir ce projet se poursuivre.

REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Lors de la réunion du conseil municipal du 21 novembre 2024, le conseil municipal avait donné un accord de principe favorable à la reprise du projet et à une inscription budgétaire au budget prévisionnel 2025.

Une première rencontre a eu lieu avec Marie Guiraud, chargée de mission infrastructures et paysages au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. Lors de cette rencontre les lieux d'implantation ainsi que les entreprises et les lieux à indiquer ont été listés. 12 supports et 46 lames sont nécessaires pour installer une signalétique conforme sur toute la commune. Une liste de potentiels fabricants a été fournie afin de les solliciter pour obtenir un tarif.

Le premier devis réceptionné à ce jour fait apparaître un montant total de dépenses d'un montant de 13 597€, décomposé en 7354€ pour la fourniture du matériel et 6243€ pour la pose.

Le conseil municipal, à la suite de cet exposé :

- Autorise Mr le maire a sollicité l'aide « coup de pouce 2025 » du PNR et à engager toutes les démarches nécessaires à la poursuite du projet.
- Décide que les lames individuelles les concernant seront facturées aux entreprises à prix coutant et que chaque entreprise sera libre de choisir le nombre et le lieu d'implantation de ces lames
- Décide de ne pas solliciter les fabricants pour la pose mais uniquement pour le matériel qui sera implantés par les agents techniques.
- Précise qu'à l'issue de cette installation toute installation de panneaux non conformes sera interdite

D2025-012/ Procès-verbal de constat d'absence de quorum
--

En exercice : 09 ; présents : 5 ; représentés : 2 ; votants : 07 ; pour :07 ; contre 0; abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Conformément à la convocation transmise le 17 mars 2025 pour la réunion du conseil municipal en date du 27 mars 2025 à 20h30, l'ordre du jour mentionne le vote du CFU du budget général, le maire ne pouvant prendre part au débat quant à ce point, le quorum n'est plus atteint et le conseil municipal ne peut plus délibérer.

Le vote du CFU permettant d'intégrer les résultats ne pouvant être réalisé, il n'est pas possible pour le conseil municipal de poursuivre l'étude des autres points à l'ordre du jour de cette séance.

La présidente de séance, Anne-Marie ROUDIL, première adjointe, en l'absence du maire, constate que le quorum n'est plus atteint, la réunion est reportée avec le même ordre du jour, sans exigence de quorum au mercredi 02 avril 2025 à 20h30, salle du conseil municipal.

REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Emargements du Maire et du secrétaire de séance du Conseil municipal du
27 mars 2025**

Le maire, François BLACHE

Le secrétaire de séance, Anne-Marie ROUDIL